



Conseil de la Ville

Règlement RV-2021-21-12 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Plan de zonage

Le plan de zonage, annexé au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifié par :

- 1° l'agrandissement de la zone H0883 à même une partie de la zone X0884;
- 2° la création de la zone X0887 à même une partie de la zone H0883 et une partie de la zone X0884;
- 3° la création de la zone M0881 à même une partie de la zone X0884.

Le tout tel qu'illustré sur le plan joint au présent règlement en annexe A.

2. Grille des spécifications applicable à la zone M0881

Ce règlement est modifié par l'ajout de la grille des spécifications applicable à la zone M0881 jointe au présent règlement en annexe B.

3. Grille des spécifications applicable à la zone X0887

Ce règlement est modifié par l'ajout de la grille des spécifications applicable à la zone X0887 jointe au présent règlement en annexe C.

Adopté le 25 mai 2021

(signé) Gilles Lehouillier

Gilles Lehouillier, maire

(signé) Marlyne Turgeon

Marlyne Turgeon, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 1ER JUILLET 2021